

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS



Paris, le 22/09/2017

POLE DE REGULARISATION DECONCENTRE
6 RUE SAINT-HYACINTHE
75042 PARIS CEDEX 01

DESTINATAIRE

CABINET LAURANT MICHAUD DUCEUX
Pour
4 rue Brunel
75017 Paris

POUR NOUS JOINDRE

Votre correspondant :
Tél. : '
Mèl :

Objet : votre demande de régularisation
Pièces jointes : votre lettre d'intention du 20/09/2017 et le communiqué de presse du 15/09/2017

Madame,

Vous venez de nous adresser une demande de régularisation concernant vos avoirs non déclarés détenus à l'étranger.

Suivant le communiqué de presse daté du 15 septembre dernier ci-joint, la fermeture du STDR au 31 décembre 2017 a été décidée par le Ministre de l'Action et des Comptes publics.

Dès lors, depuis le 15 septembre dernier jusqu'au 31 décembre 2017, seuls les dossiers complets accompagnés des déclarations rectificatives et des paiements correspondants seront encore acceptés par le STDR et pourront bénéficier des conditions de régularisation prévues par la circulaire du 21 juin 2013. Par conséquent, votre lettre d'intention vous est donc retournée.

Enfin, les déclarations rectificatives déposées à compter du 1^{er} janvier 2018 seront traitées sans remise de pénalités.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur de la DRFIP de Paris,
L'inspectrice divisionnaire des Finances Publiques